

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 2 (1888)

Rubrik: Sentences nobiliaires : attributs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sentences nobiliaires.

Attributs.

Grandeur : d'Alinge.	Gaillardise : de Savigny.
Indigérence : d'Asperlin.	Ménage : de Soys.
Hospitalité : d'Aubonne.	Gravité : de Mailliardoz.
Antiquité : de Blonay.	Accortise : de Martines.
Politique : de Cerjat.	Bravoure : de Meller.
Piété : de Chandieu.	Richesse : de Mestral d'Arujens.
Economie : de Charrière.	Naïveté : de Mestral de Payerne.
Commerce : de Constant.	Générosité : de Bracomman.
Opiniâtreté : de Dortans.	Bonté : de Besme.
Noblesse : d'Estavayer.	Simplicité : de Rovérea.
Chicane : du Gard.	Ingénuité : de Saconay.
Hautesse de cœur : de Singins.	Sagesse : de Seigneux.
Amitié : de Goumoens.	Fierte : de Senarclens.
Vivacité d'esprit : de Hennezel.	Prudence : de Tavel.
Parenté : de Jofrey.	Félicité : de la Tour.
Lascivité : de Joux.	Fidélité : de Treytorrens.
Franchise : de Villargel.	

Communiqué par M. Maurice de Coulon.

Couleurs neuchâtelaises.

Dans son intéressante brochure sur la Chaux-de-fonds d'autrefois, M. Lucien Sandry fait l'histoire, p. 124, des phases par lesquelles passèrent les couleurs de l'ancienne Principauté. Nous en avons aussi parlé : jaune et rouge; noir

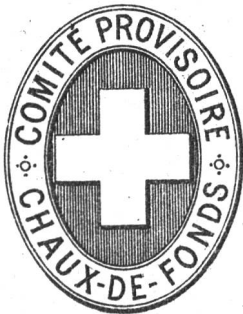


Fig. 165.

et blanc, orange, noir et blanc, telle est la succession jusqu'en 1848. M. Sandry ajoute: „Des lors (1851) les républicains répudièrent les „anciennes couleurs neuchâtelaises pour la croix „fédérale“. Ceci nous explique le sceau, fig. 165 et son blason. Le dessin nous a été remis par M. Aimé Humbert, Professeur, à Neuchâtel.